

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 26 FÉVRIER 2025, À 19 H 31.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Daniel Roy, Roxton Falls
Kaven Delarosbil, Saint-Nazaire-d'Acton
Éric Laliberté, Saint-Théodore-d'Acton
Robert Leclerc, Upton
Louise Arpin, La Présentation
Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Claude Gaucher, Saint-Damase
Jean-François Morin, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe
Francis Grégoire, Saint-Jude
Jean-François Chagnon, Saint-Liboire
Marguerite Desrosiers, Saint-Marcel-de-Richelieu
Geneviève Hébert, Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Sophie Côté, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Diane Beauregard, Sainte-Madeleine
Daniel Choquette, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de Béthanie, Saint-Louis et Sainte-Christine.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS MONSIEUR ET MADAME :

Réjean Pion, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
Ericka Pelletier, coordonnatrice du volet sensibilisation

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Jobin, délégué de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et président de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président, Alain Jobin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

25-013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

25-014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2025

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Daniel Choquette,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2025 soit approuvé et signé tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Nom	Sujet
Monsieur Jocelyn Martel Saint-Hyacinthe	S'informe des règles de fonctionnement des écocentres.

PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

25-015 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,
Appuyé par Monsieur Daniel Roy,
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 20 février 2025 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

ÉCOCENTRES — SOMMAIRE 2024

Les membres du conseil d'administration ont tous reçu copie du sommaire des opérations des écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale pour l'année 2024.

Le directeur général de la Régie trace les grandes lignes du rapport.

25-016 ÉCOCENTRES — RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX — ADJUDICATION DU CONTRAT AOI 2025 02 MÉTAUX

CONSIDÉRANT l'appel de propositions sur invitation auquel la Régie a procédé, conformément à la résolution numéro 24-092, adoptée le 20 novembre 2024, en vue d'assurer la récupération des métaux provenant de ses deux écocentres;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse préparé par le directeur général, en date du 19 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Claude Gaucher,
Appuyé par Monsieur Simon Valcourt,
Et résolu à l'unanimité

De retenir l'entreprise Métal Express fer et métaux (9055-2480 Québec inc.) de Roxton Falls pour procéder, en 2025 à la récupération des métaux provenant des deux écocentres de la Régie.

De prendre acte que la Régie **recevra** la somme de 110,00 \$ pour chaque tonne métrique de métaux récupérés. Ce prix comprend la fourniture, le maintien, la levée et le transport de deux conteneurs ainsi que la récupération des métaux provenant de nos deux sites, en conformité avec le devis AOI 2025 02 MÉTAUX.

De mandater le président et le directeur général pour signer la convention de services professionnels confirmant ce mandat.

25-017

BULLETIN D'INFORMATION 2025 — INFOGRAPHIE, IMPRESSION ET DISTRIBUTION — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que, pour diffuser l'ensemble des services qu'elle offre, la Régie produit, depuis 1997, deux éditions de son bulletin d'information, au printemps et à l'automne de chaque année;

CONSIDÉRANT que, comme l'entreprise DBC Communications inc. a cessé la distribution du Publisac le 9 avril 2024, la Régie souhaite utiliser un nouveau mode de diffusion afin que cet outil de communication parvienne aux citoyens qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par DBC Communications inc., en date du 28 janvier 2025, à l'effet que le bulletin d'information du mois d'avril soit publié dans les journaux locaux Le Clairon et La Pensée de Bagot et distribué par l'entremise du réseau de distribution de ceux-ci, lequel couvre l'ensemble du territoire de 25 municipalité membres de la Régie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise A3 Communications, en date du 28 janvier 2025, pour l'infographie du bulletin d'information du printemps;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Louise Arpin,
Appuyé par Madame Diane Beauregard,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les sommes suivantes pour la production d'un bulletin d'information, au printemps 2025 :

- 9000,00 \$, avant taxes, pour l'impression et la distribution dans les journaux Le Clairon et La Pensée de Bagot, par l'entreprise DBC Communications inc.;
- 600,00 \$, avant taxes, pour l'infographie, par l'entreprise A3 communications.

25-018 ACQUISITION D'UN POSTE INFORMATIQUE — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'entrée en fonction, au printemps 2025, d'une nouvelle ressource à la direction générale de la Régie demande de réorganiser temporairement les postes de travail au sein de l'organisme;

CONSIDÉRANT que, dans un souci de maintenir son réseau informatique à jour, la Régie prévoit remplacer un poste informatique acquis en avril 2014;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Solution Multimédia enr., de Saint-Hyacinthe en date du 14 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles au budget de l'exercice financier 2025, aux fins d'acquisition d'équipements;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marguerite Desrosiers,
Appuyé par Monsieur Francis Grégoire,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un ordinateur portable Lenovo ThinkPad E16 Gen2 Ultra 5 et d'une licence des logiciels Microsoft Office Professionnel 2024 pour une somme de 1 850,38 \$, avant taxes, auprès de l'entreprise Solution Multimédia enr., de Saint-Hyacinthe. Ce prix inclut la préparation et la livraison de l'appareil aux bureaux de la Régie.

D'autoriser une somme d'environ 500,00 \$, avant taxes pour l'intégration de l'appareil au réseau informatique de la Régie.

25-019

JOURNÉE MONDIALE DU RECYCLAGE — ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la Journée mondiale du recyclage, le 18 mars prochain, les journaux Le Courrier de Saint-Hyacinthe et le Clairon publieront une page thématique à ce sujet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de DBC Communication inc., reçue par courriel en date du 5 février 2025,

CONSIDÉRANT qu'une telle initiative rencontre les objectifs fixés au Plan conjoint de gestion des matières résiduelle révisé en ce qui a trait aux mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation qui y sont inscrites;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,
Appuyé par Monsieur Claude Gaucher,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'espace publicitaire dans Le Courrier de Saint-Hyacinthe et le Clairon afin de diffuser un message d'information faisant la promotion d'une saine gestion des matières recyclables, dans le cadre de la Journée mondiale du recyclage 2025, à condition que le message véhiculé par ces deux médias soit conforme aux nouvelles normes applicables dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables.

D'autoriser, à cette fin, le paiement d'une somme de 390,00 \$, avant taxes.

Sortie de Madame Ericka Pelletier.

25-020

AJOURNEMENT

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l'unanimité

De suspendre la présente séance à 20 h 36.

Retour de Madame Ericka Pelletier.

25-021 RETOUR EN ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Morin,
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,
Et résolu à l'unanimité

De reprendre les délibérations à 20 h 55.

**25-022 RÉVISION DE LA POLITIQUE SALARIALE — ÉCHELLE SALARIALE
— ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la politique de rémunération des employés de la Régie, adoptée en 2019 (résolution numéro 19-069) prévoit une révision périodique de cet outil;

CONSIDÉRANT le mandat d'analyse, d'élaboration et de révision de la structure salariale donné à la Fédération québécoise des municipalités, par la résolution numéro 24-082, en date du 23 octobre 2024, afin de mettre à jour cette politique salariale;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport final par le représentant de la FQM, en date du 22 janvier 2025, et les discussions qui ont suivi;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce mandat, les échelles salariales ont été actualisées afin de tenir compte de l'évolution des tâches à effectuer, pour certains employés, ainsi que du maintien de la compétitivité des salaires offerts par rapport au marché de l'emploi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'échelle salariale proposée par la FQM, avec modalités d'ajustements en fonction d'un positionnement selon l'ancienneté des employés, la description de l'échelle étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

D'autoriser que la rémunération des employés visés par ladite échelle soit ajustée en fonction des nouveaux échelons proposés pour ceux-ci par la FQM.

Que l'ajustement de la rémunération des employés visés par la présente résolution s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

25-023

**POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS RÉVISÉE —
ADOPTION**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), par la résolution numéro 24-082, en date du 23 octobre 2024, afin de réviser et d'actualiser la structure salariale de tous les employés de la Régie;

CONSIDÉRANT la présentation, au conseil d'administration, du rapport du représentant de la FQM, en date du 22 janvier 2025, et les discussions qui ont suivi;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet exercice, la Régie souhaite compléter le processus, tel que recommandé par le consultant, par une révision de la politique de rémunération des employés adoptée en 2019;

CONSIDÉRANT le projet de politique de rémunération des employés révisée déposé à la table du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Réjean Cossette,
Et résolu à l'unanimité

D'adopter la Politique de rémunération des employés révisée, ladite politique étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

La présente politique remplace celle adoptée en juin 2019 par la résolution numéro 19-069.

25-024

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL — EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-109, en date du 18 décembre 2024, par laquelle la Régie a résolu d'ouvrir un poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé, le 3 février 2025, à l'étude des candidatures reçues et, le 10 février 2025, aux entrevues des candidats retenus;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime faite aux membres du conseil d'administration par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Louise Arpin,
Appuyé par Madame Diane Beauregard,
Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Madame Mélanie Paquin au poste de directrice générale et ce, aux conditions convenues avec la candidate retenue.

Que, dans le contexte de la transition à la direction générale de la Régie, il est convenu que Madame Paquin occupe successivement les fonctions suivantes :

- Directrice générale adjointe pour la période du 31 mars au 27 juin 2025;
- Directrice générale à compter du 30 juin 2025.

De mandater le président de la Régie, Monsieur Alain Jobin pour signer le contrat de travail pour et au nom de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

D'informer Desjardins Sécurité financière que Madame Mélanie Paquin, directrice générale, est admissible au régime de retraite et au régime d'assurance collective dès son entrée en fonction, tel que spécifié aux articles 4.6 et 4.7 du contrat de travail.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 février 2025
 - B) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024
 - C) Traitement des matières recyclables — Partage des profits et des pertes — décembre 2024
 - D) RECYC-QUÉBEC — Tableau du prix moyen par catégorie de matières — 2022 à 2024
 - E) RIAM — Traitement des matières recyclables — Partage des profits et des pertes — Évolution mensuelle
 - F) Contrats régionalisé — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 30 décembre 2024
-

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

25-025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 21 h 02.

Alain Jobin, président

Réjean Pion, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint